



PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Arrêté n °2014132-0001

signé par

Le directeur adjoint de l'agence régionale de santé de Provence Alpes Côte d'Azur

le 12 Mai 2014

**Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur
Agence Régionale de Santé (ARS)
Direction Générale**

Arrêté portant approbation de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public dénommé "Observatoire régional des urgences de la région PACA (GIP ORU-PACA)".

SJ-0514-2139-D

**Arrêté portant approbation de la convention constitutive modifiée
du Groupement d'intérêt public dénommé
« Observatoire régional des urgences de la région PACA »
n° 2014132-0001**

- Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-1 et 2 du code de la santé publique ;
- Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II ;
- Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de M. Paul CASTEL en qualité de directeur de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-30 du 12 février 2008 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) dénommé « Observatoire régional des urgences PACA » (ORU – PACA) ;
- Vu l'arrêté n° 2012DG/11/102 du 9 novembre 2012 portant renouvellement et modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Observatoire régional des urgences PACA » ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale du groupement en date du 19 décembre 2013 approuvant la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Observatoire régional des urgences PACA » ;
- Vu la demande d'approbation des modifications de cette convention constitutive présentée le 6 mars 2014 par monsieur Gilles Viudès, directeur du GIP ORU-PACA ;
- Vu l'avis du directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 25 avril 2014 ;
- Considérant que le projet de modification présenté est conforme aux dispositions légales et réglementaires précitées ;

ARRÊTE

Article 1er :

La convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public dénommé " Observatoire régional des urgences de la région PACA (GIP ORU-PACA) ", figurant en annexe du présent arrêté, est approuvée.



Article 2 :


Le présent arrêté et la convention constitutive du groupement peuvent être consultés par toute personne intéressée au siège du groupement et à l'Agence régionale de santé.
Ils sont également mis à la disposition du public sous forme électronique sur le site internet du groupement.

Article 3 :

Madame la directrice de l'organisation des soins et Monsieur le directeur délégué aux politiques régionales de santé de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont chargés, chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 12 mai 2014

Le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général adjoint



Norbert NABET

ANNEXE À L'ARRETE DU 12 MAI 2014 :
EXTRAITS DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
« OBSERVATOIRE REGIONAL DES URGENCES – PACA »

1°) Dénomination du groupement.

Le groupement est dénommé «Observatoire Régional des Urgence de la Région PACA».
Son acronyme est «ORU--PACA».

2°) Objet du groupement et zone géographique dans laquelle il exerce son activité.

La mission de l'ORU PACA est d'améliorer la connaissance quantitative et qualitative des activités d'urgence dans la région PACA.

L'ORU-PACA a, notamment, pour objet :

- Suivi de l'activité des services d'urgences – SAMU et SMUR :
Rassembler et analyser l'ensemble des données épidémiologiques disponibles concernant les urgences de la région ;
Serveur Régional de Veille Sanitaire : maintien, évolution, diffusion ;
- Informatisation des urgences : audits, suivi et assistance des déploiements logiciels, suivi des évolutions ;
- Réseaux territoriaux d'urgence :
Coordination régionale (suivi du déploiement et du fonctionnement) ;
Répertoire opérationnel de ressources : déploiement, maintien, évaluations et évolutions ;
- Publications concernant les travaux du GIP ;
- Concours technique aux travaux de collèges professionnels médicaux : à titre d'exemple
Enquêtes épidémiologiques et scientifiques
Suivi des effectifs des services d'Urgences, SAMU et SMUR
Evaluation des Pratiques professionnelles.

Le groupement est compétent pour les départements des Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse.

3°) Identité des membres du groupement.

DENOMINATION	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	SIRET
ADUM (MMG DRAGUIGNAN)	Association	13 Rue Gilles de Gennes Parc Tertiaire Valgora 83160 LA VALETTE DU VAR	
AP-HM	Etablissement public	80 rue Brochier 13354 MARSEILLE 05	26130008100484
ARS PACA	Etablissement public	132 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE 08	13000798200106
HOPITAL SAINT JOSEPH	Association	26 Bd de Louvain 13285 MARSEILLE 08	44517467500014
CENTRE DE SOUTIEN SANTE SOCIAL	Association	27 BD Paul Montel Bât Ariane 06200 NICE	51495545900037
CHI AIX - PERTUIS	Etablissement public	Avenue des Tamaris 13616 AIX EN PROVENCE	20002932000013
CH ANTIBES JUAN LES PINS	Etablissement public	107 Avenue de Nice 06606 ANTIBES	26060015000015
CH APT	Etablissement public	Route Marseille BP 172 84405 APT	26840007400012
CH ARLES (Imbert Joseph)	Etablissement public	Quai Fourchon BP 80195 13637 ARLES Cedex	26130022200013
CH AUBAGNE (Edmond Garcin)	Etablissement public	179 Avenue des Sœurs Gastine 13677 AUBAGNE	26130002400039
CH AVIGNON (Henri Duffaut)	Etablissement public	305 Rue Raoul Follereau 84902 AVIGNON	26840016500018
CH BRIANÇON (Escartons)	Etablissement public	24 Avenue Adrien d'Aurelle 05105 BRIANÇON	26050004600016
CH BRIGNOLES (Jean Marcel)	Etablissement public	Rue Joseph Monnier 83170 BRIGNOLES	26830002700011
CH CANNES (Pierre Nouveau)	Etablissement public	15 Avenue des Broussailles 06401 CANNES	26060020000018
CH CARPENTRAS (pôle public privé Carpentras)	Etablissement public	Rond point de l'Amitié BP 263 84208 CARPENTRAS	26840022300064
CH LA CIOTAT	Etablissement public	12 Bd Lamartine BP 150 13708 LA CIOTAT Cedex	26130004000019
CH MANOSQUE	Etablissement public	Chemin Auguste Girard BP 60108 04101 MANOSQUE Cedex	26040016300010
CH DIGNE	Etablissement public	Quai Saint Christophe BP 213 04003 DIGNE LES BAINS	26040358900013
CH DE LA DRACENIE	Etablissement public	Route de Montferrat BP 249 83007 DRAGUIGNAN Cedex	26830021700018
CH EMBRUN	Etablissement public	8 Rue Pierre et Marie Curie 05200 EMBRUN	26050005300012

DENOMINATION	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	SIRET
CH GRASSE	Etablissement public	Chemin de Clavary BP 53149 06130 GRASSE	26060017600010
CH HYERES (Marie Josée Treffot)	Etablissement public	579 Bd du Maréchal Juin BP 82 83407 HYERES Cedex	26830005000054
CH MARTIGUES	Etablissement public	3 BD des Rayettes BP 50248 13698 MARTIGUES	26130019800015
CH ORANGE (Louis Giorgi)	Etablissement public	Chemin Abrian Quartier Cagnan BP 184 84106 ORANGE Cedex	26840026400068
CH SAINT TROPEZ (pôle de santé du golfe St Tropez)	Etablissement public	RD 559 83580 GASSIN	26830031600042
CH SALON DE PROVENCE	Etablissement public	207 Avenue Julien Fabre BP 121 13657 SALON DE PROVENCE	26130020600016
CH VAISON LA ROMAINE	Etablissement public	Grande Rue 84110 VAISON LA ROMAINE	26840019900017
CH VALREAS	Etablissement public	9 Cours Tivoli BP 97 84600 VALREAS	26840017300012
CHI CAVAILLON-LAURIS	Etablissement public	119 Avenue Georges Clémenceau BP 50157 84304 CAVAILLON	26840344100010
CHI FREJUS SAINT RAPHAEL	Etablissement public	Avenue André Léotard BP 110 83608 FREJUS	26830024100018
CHICAS	Etablissement public	1 Place Auguste Muret 05007 GAP	26050347900016
CHITS	Etablissement public	54 Rue Henri Ste Claire Deville 83056 TOULON Cedex	26830012600177
CHS EDOUARD TOULOUSE	Etablissement public	118 Chemin de Mimet 13917 MARSEILLE 15	26130007300010
CHS VALVERT	Etablissement public	78 Bd des Libérateurs 13391 MARSEILLE 11	26130006500016
CHU NICE	Etablissement public	4 Avenue Victoria BP 1179 06003 NICE Cédex 1	26060070500040
CLINIQUE DE L'ETANG DE L'OLIVIER	Société par actions simplifiée	4 rue Roger Carpentier BP 70003 13801 ISTRES Cédex	30057293000034 (RCS Salon-de-Provence)
CLINIQUE DU PARC IMPERIAL	Société par actions simplifiée	28 Bd Tzarewitch 06045 NICE Cédex 1	44442640700011 (RCS Nice)
CLINIQUE GENERALE DE MARIGNANE	Société par actions simplifiée	Avenue du Général Raoul Salan BP 89 13721 MARIGNANE	71162102900018 (RCS Aix-en-Provence)
HOPITAL PRIVE LA CASAMANCE	Société anonyme	33 Bd des Farigoules BP 141 13675 AUBAGNE	05680311700011 (RCS Marseille)
CLINIQUE SAINT GEORGE	Société anonyme	2 Avenue de Rimiez 06105 NICE	96880224900019 (RCS Nice)
COPACAMU	Association	Chez JM Minguet 1090 Vieille route de Grasse 83300 DRAGUIGNAN	50149390200016
GCS e-Santé PACA	Groupement de Coopération Sanitaire	145 Chemin du Palyvestre 83400 HYERES	51022807500014
GIP COMET	Groupement d'intérêt public	1 Avenue du 15ème Corps BP 40 83407 HYERES Cédex	13001296600011

DENOMINATION	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	SIRET
HOPITAL AMBROISE PARE	Fondation	Hôpital Européen 6 Rue Desirée Clary 13003 MARSEILLE 03	78287995100047
Service de Santé des armées	Etat	HIA SAINTE-ANNE - Boulevard de Sainte-Anne BP 20545 83041 TOULON Cédex 9 HIA LAVERAN 34, bd Alphonse Laveran - CS 50004 13384 MARSEILLE Cedex 13	15100002300276 et 15100002300300
HOPITAUX PEDIATRIQUES DE NICE CHU LENVAL	Fondation	57 Avenue de la Californie 06200 NICE	77555200300011
HOPITAL PRIVE BEAUREGARD	Société anonyme	12 Impasse du Lido 13012 MARSEILLE	43797085800019 (RCS Marseille)
CLINIQUE INTERNATIONALE DE CANNES (Hôpital privé d'Oxford)	Société anonyme	33 BD D'Oxford 06400 CANNES	69692095800027 (RCS CANNES)
ICARE (MMG HYERES)	Association	13 Rue Gilles de Genes Parc Tertiaire Valgora 83160 LA VALETTE DU VAR	
INSTITUT ARNAULT TZANCK	Association	Centre Médico-chirurgical Avenue Docteur Maurice Donat 06700 SAINT LAURENT DU VAR	78263477800024
Permanence Médicale Coeur du Var (MMG LE LUC)	Association	13 Rue Gilles de Genes Parc Tertiaire Valgora 83160 LA VALETTE DU VAR	
POLYCLINIQUE DU PARC RAMBOT	Société anonyme	2 Avenue du Dr Aurientis CS 90873 13626 AIX EN PROVENCE Cédex 1	30358905500019 (RCS Aix-en-Provence)
MUTUELLES DE FRANCE DU VAR (Clinique Malartic)	Mutuelle	203 Chemin de Faveyrolles 83190 OLLIOULES	31528145100023
POLYCLINIQUE SAINT JEAN	Société anonyme	92 Avenue du Docteur Donat 06800 CAGNES SUR MER	32494775300020 (RCS Antibes)

Ci-après dénommés les « Membres historiques »,
dont les Membres Fondateurs :

- ARS PACA ;
- Hôpital Saint Joseph ;
- CH Brignoles ;
- CH Dignes ;
- CH de la Dracénie ;
- CH Hyères ;
- CH Martigues ;
- CH Saint-Tropez ;
- CHI Fréjus-Saint Raphael ;
- CHITS ;
- COPACAMU.

4°) Adresse du siège du groupement

Le siège du groupement est situé au 145, Chemin du Palyvestre 83400 HYERES.

5°) Durée de la convention

Le groupement est constitué pour une durée indéterminée.

6°) Régime comptable applicable au groupement.

La comptabilité du groupement et sa gestion sont assurées selon les règles de la comptabilité privée.

7°) Régime applicable aux personnels propres du groupement

Les personnels du groupement sont constitués :

- des personnels relevant d'une personne morale membre et se trouvant au sein du groupement dans une position conforme à leur statut, exemple : mise à disposition, détachement ;

-des agents relevant d'une personne morale de droit public mentionnée à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, non membre du groupement, et qui sont placés dans une position conforme à leur statut ;

-des personnels propres recrutés directement par le groupement et soumis au régime de droit public déterminé par le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013.

8°) Règles de responsabilité des membres entre eux et à l'égard des tiers.

Dans leurs rapports entre eux, les membres sont tenus des dettes du groupement à proportion de leur contribution aux charges du groupement.

Dans leurs rapports avec les tiers, les membres ne sont pas solidaires ; ils sont responsables des dettes à proportion de leurs parts de contribution aux charges du groupement.

9°) Composition du capital et répartition des voix dans les organes délibérants du groupement.

Le groupement est constitué sans capital.

Le nombre de voix attribuées à chacun des membres lors des votes de l'assemblée générale est le suivant :

Les membres du groupement appartenant aux collèges thématiques disposent des voix délibératives sous la condition d'être à jour de leur contribution annuelle prévue à l'article 15. Les membres n'ayant pas acquitté leur contribution annuelle n'ont pas droit de participer au vote.

Catégories de membres	Nombre de voix par membre
APHM - CHU Nice	15
CH Avignon / CHI AIX-Pertuis / CHITS	10
Etablissements de Santé Membres historiques (plus de 20 000 passages Urgences 2012)	5
Etablissements de Santé Membres historiques (moins de 20 000 passages Urgences 2012)	3
Autres Membres historiques	2
Autres Etablissements de santé	2
Autres	1

Les membres du groupement appartenant au collège des invités ne disposent que des voix consultatives et ne participent pas au vote.